

SGOI /BDI

P.V. : 2001/006545/ 2

6605

PROCES VERBAL

L'an deux mille un,  
le trois avril à quatre heures cinquante cinq

Nous, Claude BOUTET  
SOUS BRIGADIER  
en fonction Toulouse

AFFAIRE :

Contre/

OBJET :

P.V. DE SAISINE.

MORT SUSPECTE.

Agent de Police Judiciaire en résidence Toulouse  
 ---Agissant conformément aux instructions reçues et sous le  
 contrôle de Monsieur TISNERAT Alain, Commissaire Principal de  
 Police, Chef du service de voie publique, Officier de Police  
 Judiciaire---  
 ---Assistant du Brigadier de Police Louis PEREZ de notre  
 service---  
 ---Nous trouvant ce jour à 02 H 03 de ronde sur la ville de  
 Toulouse à bord d'un véhicule administratif---  
 ---Recevons un message de notre station directrice nous  
 demandant de nous rendre au 03 de la rue Carlos Gardel,  
 résidence Aréne Romaine II, pour un blessé de voie publique---  
 ---Disons que sur place nous nous trouvons en présence des  
 effectifs des sapeurs pompiers ainsi que du SAMU 31 qui nous  
 informent que la personne en question est décédée des suites de  
 ses blessures---  
 ---Remarquons au sol la présence d'une personne de sexe  
 masculin, de type européen, agé d'une vingtaine d'années,  
 cheveux chartains mi longs, porteur d'une moustache et d'un  
 bouc. celui gît sur le dos, bras le long du corps, jambes  
 légèrement écartées, une flaque de sang sous la tête. L'individu  
 est démuné de tous document administratif attestant de son  
 identité et de son domicile.---  
 ---Mentionnons que se présente à nous, Monsieur SUISSA Gilles né  
 le 14 05 1975 à TOULOUSE ( 31 ), Ingénieur demeurant à la même  
 adresse, 4ième étage, Téléphone 05 62 12 97 86. ce dernier nous  
 informe que regagnant son domicile vers 01 H 30, il a constaté  
 la présence du corps sur la voie publique et a fait appel depuis  
 son domicile au SAMU.----  
 ---Faisons aviser par l'intermédiaire de notre station  
 directrice, Monsieur l' Officier de Police Judiciaire de  
 permanence au quart afin de procéder aux premières  
 constatations.---  
 ---Disons que ce dernier sur place à trois heures quinze minutes  
 avise à son tour le médecin légiste, Cyrus I, l'identité  
 judiciaire---  
 ---Le corps a été transporté à l'institut médico légal par les  
 ambulances des deux mers----  
 ---Remettons à Monsieur L'Officier de Police Judiciaire le  
 certificat de décès établi par le médecin du SAMU à savoir  
 Monsieur BOULLENGER----  
 Dont acte que signe avec nous notre assistant---  
 ---L'Assistant---  
 ---L'A.P.J.---


